



Frédérique ROLET
Daniel Robin
Roland Hubert
Co-Secrétaires Généraux du SNES-FSU

Thierry Reygades
Secrétaire National Enseignements
Technologiques

À

Monsieur Arnaud Montebourg
Ministre du Redressement Productif
Télédoc 136
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 26 septembre 2012

Objet : situation des STI

Monsieur le Ministre,

Le redéveloppement industriel est un enjeu majeur tant sur le plan économique que social. Le gouvernement semble avoir pris la mesure de la question en y répondant par des mesures emblématiques : un ministère du redressement productif, une banque d'investissement, des missions sur la question de l'emploi industriel... Même si la situation économique est si dégradée que les fermetures d'entreprises et les suppressions d'emplois restent à un niveau insupportable, il existe encore des possibilités de développer l'emploi dans le secteur industriel. Les entreprises souffrent aussi du manque de jeunes qualifiés, notamment au niveau bac +2, bac +3, c'est-à-dire possédant des diplômes du type Brevet de Technicien Supérieur (BTS), Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) ou licences professionnelles. Le taux d'emploi des jeunes titulaires de ces diplômes est supérieur à 90%, bien supérieur au taux moyen et à celui de la plupart des diplômés.

De par son ancrage dans un champ technologique clairement identifiable et sa relation à la profession, la voie technologique est la plus adaptée pour atteindre un BTS ou un DUT, et dans les séries industrielles, un baccalauréat d'une série technologique industrielle est la propédeutique naturelle d'une formation supérieure réussie à bac +2.

Or dans le cadre de la réforme Chatel du lycée, les séries technologiques industrielles et de laboratoire ont été déstructurées quand les séries d'éco-gestion (STG) et de sciences sanitaires et sociales (ST2S) n'ont été touchées que dans les contenus d'enseignements.

Pour les séries industrielles STI, devenues Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), cela a conduit à une réduction drastique du nombre des spécialités (de 12 à 4), à l'introduction d'un tronc commun en technologie industrielle, à la suppression de l'enseignement de physique appliquée (remplacé par de la physique-chimie avec diminution horaire) et à la suppression des travaux d'ateliers.

.../...

Les effets de cette réforme concernent environ 80 000 jeunes en cycle terminal des bacs STI, et aura des répercussions sur la formation de 60 000 étudiants qui poursuivent leurs études en Section de Techniciens Supérieurs pour y préparer un Brevet de Technicien Supérieur du secteur de l'industrie. Dans ces formations, 12 000 professeurs de STI enseignent.

La perte de visibilité professionnelle et la théorisation des formations n'ont pas permis à cette réforme d'endiguer la baisse des effectifs (-6,5% à la rentrée 2011, et une érosion du même niveau à la rentrée 2012) ; elle a contraint les collègues de STI et de physique à enseigner des champs disciplinaires qu'ils ne maîtrisent pas et a mis les enseignants intervenant dans les formations industrielles dans une situation de grande difficulté professionnelle.

A cette rentrée, le ministère de l'Education Nationale impose aux collègues de STI un changement de discipline, tous devant devenir profs de « Sciences industrielles de l'ingénieur option architecture et construction, énergie, ingénierie mécanique ou informatique et numérique ». Les spécialités des enseignants passent donc de 42 à 4, passant par pertes et profits leur professionnalité, leurs compétences spécifiques qui, y compris dans le cadre de la réforme des STI2D, restent incontournables pour les BTS.

Ainsi, montrer comment se calcule une structure en béton armé ou programmer un composant de micro-électronique pourrait être enseigné par le même enseignant, au prétexte de compétences élargies... On voit les possibilités de postes à économiser ! Et en terme de qualité et de cohérence de formation, les dégâts qu'il faut craindre !

Comme si l'on imposait à des profs de lettres classiques, modernes et de langues vivantes un seul CAPES « Communication », si l'on créait un CAPES fusionnant les mathématiques, la physique, les SVT et la technologie, ou si tous les profs d'éco-gestion étaient regroupés dans un unique CAPET !

Cette procédure n'est pas acceptée par les enseignants, les collègues ne sont pas responsables de réformes mal conçues et ne doivent pas en être les victimes dans leur situation professionnelle.

Le SNES s'est adressé au Ministre de l'Education Nationale pour formuler son opposition à ces changements de disciplines imposés, et nous voulions également, Monsieur le Ministre du Redressement Productif, vous alerter des évolutions qui risquent d'obérer une partie sur des efforts que vous déployez pour un nouveau développement industriel. Le SNES est disponible pour un échange sur ces questions, il nous semble qu'elles sont centrales pour une cohérence générale des politiques d'éducation, de formation et de développement industriel.

En vous remerciant de l'attention que vous nous porterez, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sincères salutations.



Frédérique Rolet



Daniel Robin



Roland Hubert



Thierry Reygades